

→ bus. N. ent.  
~~~~~

Monsieur Jean-Paul CHERIX  
Maire de la commune  
de Chêne-Bourg  
1225 CHENE-BOURG

3211.db

Concerne : Chemin du Saut-du-Loup CV22020

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception du plan visé concernant le chemin du Saut-du-Loup et de sa modification de numérotation.

Nous vous faisons parvenir 10 extraits de nos plans que vous pouvez tenir à disposition des propriétaires intéressés.

Une diffusion sera faite par la FAO.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le chef de la section  
administrative

J. LUISIER

Annexes ment.



M. Mu

*Avec les compliments du Secrétaire  
de la Mairie de Chêne-Bourg*

25 février 1975

Monsieur Jean-Paul CHERIX  
Maire de la commune  
de Chêne-Bourg

1225 CHENE-BOURG

3211/pb

Monsieur le Maire et Messieurs,

Votre lettre du 19 février 1975 a retenu toute notre attention  
et nous pouvons y répondre ce qui suit :

- La numérotation du chemin du Saut-du-Loup doit, de toute façon, être modifiée. La suggestion faite par M. Hagmann est juste, mais en partie.

Nous vous ferons parvenir les tirages nécessaires à la diffusion de cette modification aux propriétaires concernés, dans une huitaine de jours.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire et Messieurs, nos salutations distinguées.

Le chef de la section  
administrative

J. LUISIER

300436

**COMMUNE DE CHÊNE-BOURG**



Téléphone 48 56 80  
Chèques postaux 12 - 2098

**CONSEIL ADMINISTRATIF**

102/af

1225 CHÊNE-BOURG, le 19 février 1975  
71, rue de Genève



Département des travaux publics  
Service de l'AMENAGEMENT DU CANTON  
5, rue David-Dufour  
1211 GENEVE 8

Messieurs,

Nous vous faisons parvenir ci-joint la lettre de Monsieur Robert HAGMANN, suggérant une révision de la numérotation des propriétés du chemin du Saut-du-Loup.

Nous vous laissons le soin de faire le nécessaire.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Conseil administratif,  
Le secrétaire-adjoint :

François DEVANTERY

Annexe mentionnée.

Robert Hagmann  
12, Saut-du-Loup  
Chêne-Bourg (Genève)

Chêne-Bourg, le 17 février 1975

Conseil administratif  
de la commune de Chêne-Bourg  
46, avenue Petit-Senn  
1225 Chêne-Bourg

Monsieur le Maire et Messieurs,

La construction de deux villas sur la parcelle appartenant anciennement à l'un des MM. Panchaud rend nécessaire une révision de la numérotation des propriétés du chemin du Saut-du-Loup, côté pair, à moins qu'à partir du numéro 10, le nombre soit suivi des lettres A, B, etc.

Les parcelles des deux frères Panchaud sont en effet bordées d'un côté par la propriété de M. Ch. Schmidt, portant le No 8 et de l'autre côté par ma maison ayant le no.12. La dimension du terrain situé entre-deux rend possible la construction de quatre à cinq villas, dont deux sont construites.

Le changement de la numérotation offre l'inconvénient pour les anciens propriétaires - dont trois sont artisans et commerçant - de devoir publier la modification intervenue et de retoucher les imprimés publicitaires et commerciaux. Ceci, indépendamment du fait qu'un changement de numéro de maison laisse supposer, dans l'esprit de bien des gens, qu'il y a eu déménagement.

Si cela était possible, je préconiserais l'adjonction de lettres plutôt qu'une nouvelle numérotation. Il ne s'en suivrait aucune complication pour les nouvelles constructions et en épargneraient aux anciens habitants.

Veillez agréer, Monsieur le Maire et Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

